

Document 2

MISSION DE L'UNITE DE VIE DE PSYCHOGERIATRIE LA MAISONNEE

Définition de la mission

La mission de l'unité de vie de psychogériatrie *La Maisonnée* est de fournir un environnement adapté aux besoins des personnes âgées souffrant de troubles psychiques ou neurocognitifs. Nous visons ainsi à offrir un cadre de vie sécurisant qui respecte la dignité et l'autonomie des résidents tout en favorisant leur bien-être psychologique et physique. L'accent est mis sur la **personnalisation des soins**, l'**accompagnement au quotidien** et la **stimulation des capacités** des individus.

Objectif de la prise en charge

L'objectif principal de la prise en charge dans notre unité de vie de psychogériatrie est de maintenir et améliorer la qualité de vie des résidents en tenant compte de leurs spécificités. Cela inclut :

1. **Préservation de l'autonomie** : Favoriser l'autonomie des résidents dans les activités de la vie quotidienne, même en cas de limitations cognitives.
2. **Accompagnement émotionnel et psychologique** : Offrir un soutien psychologique adapté pour aider les résidents à mieux vivre avec leurs troubles et à réduire l'anxiété, la dépression ou l'isolement.
3. **Stimulation cognitive et sociale** : Organiser des activités visant à stimuler les capacités cognitives et favoriser les interactions sociales pour lutter contre l'isolement.

Méthodes pour atteindre les objectifs

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs stratégies et méthodes peuvent être mises en place :

1. **Évaluation globale des besoins** : chaque résident bénéficie d'une évaluation approfondie à son arrivée, prenant en compte ses besoins médicaux, psychologiques et sociaux. Ce bilan permet de personnaliser les soins et les activités proposées.
2. **Élaboration d'un projet de vie personnalisé** : en concertation avec les résidents et leurs familles, un projet de vie personnalisé est élaboré, définissant les objectifs de prise en charge et les activités adaptées.
3. **Activités thérapeutiques et récréatives** : des activités variées sont organisées, incluant des thérapies occupationnelles, des ateliers créatifs,

des séances de relaxation, et des sorties, permettant de stimuler les différents aspects de la vie des résidents.

4. **Formation et sensibilisation du personnel** : le personnel soignant est formé aux spécificités de la psychogériatrie, à la communication adaptée avec les résidents et à la gestion des comportements difficiles.
5. **Implication des familles** : le soutien et l'implication des familles sont essentiels. Les visites et les échanges réguliers entre le personnel et les proches contribuent à une meilleure compréhension des besoins des résidents.

Concept global de prise en charge

La prise en charge en unité de vie de psychogériatrie repose sur un **concept global** qui intègre plusieurs dimensions :

- **Interdisciplinarité** : l'équipe pluridisciplinaire (médecin, personnel soignant, personnel d'animation, personnel d'intendance, physiothérapeute, etc.) collabore étroitement pour assurer une prise en charge complète et cohérente des résidents.
- **Approche holistique** : chaque résident est considéré dans sa globalité, incluant les aspects physiques, psychologiques, sociaux et environnementaux de sa vie.
- **Respect de la personne** : la dignité et le respect des choix des résidents sont au cœur de la prise en charge, garantissant un cadre de vie acceptable et adapté à leurs besoins.

Organisation et limites de l'hébergement

L'organisation de l'hébergement dans notre unité de vie de psychogériatrie est structurée autour de la création d'un environnement familial et sécurisant, visant à offrir au résident un milieu de vie « comme à la maison ». Les unités sont conçues de manière à offrir :

- **Des locaux sécurisés** accessibles par serrure électronique uniquement aux personnes autorisées.
- **Des espaces de vie conviviaux** qui favorisent les interactions sociales et les diverses activités tout en permettant un espace privé pour chaque résident.
- **Des espaces** intérieurs et extérieurs sécurisés permettant aux résidents désorientés de déambuler sans risque.
- **Des chambres individuelles** dotées de tout le confort voulu et accessibles par serrure électronique. Chaque résident ne peut entrer que dans sa chambre et ne peut donc pas perturber les autres résidents.



Cependant, il est important de reconnaître les **limites de l'hébergement** : certaines pathologies peuvent nécessiter des soins plus intensifs ou spécialisés, rendant parfois nécessaire un transfert vers des établissements plus adaptés.